

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée Question écrite n° 53750

Texte de la question

M. André Vallini attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la situation des personnels civils et militaires affectés dans leur santé par les conséquences des essais nucléaires effectués par la France, au Sahara et en Polynésie française. Il lui demande si le Gouvernement envisage de présenter un projet de loi pour que la responsabilité de l'État concernant la santé de ces anciens travailleurs soit reconnue et que les archives leur soit ouvertes, permettant d'établir la vérité sur la prétendue innocuité des essais nucléaires et de répondre aux légitimes attentes des victimes et de leurs familles.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille a pris connaissance avec intérêt de la question relative au suivi des conséquences sanitaires des essais nucléaires. Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille et le ministre de la défense ont chargé, le 15 janvier 2004, le directeur général de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (DGSNR) et le délégué à la sûreté nucléaire et et installations intéressant la défense (DSND) de piloter conjointement un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des conséquences des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants du ministère de la défense, du ministère chargé de la santé, des instituts et agences concernés, des responsables de la défense et du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires. Ils peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utiles. Le pilotage du comité est assuré conjointement par le DGSNR et le DSND. Le comité se réunit au moins deux fois par an, et un premier rapport annuel destiné au ministre des solidarités, de la santé et de famille et au ministre de la défense sera rendu public à la fin du premier semestre 2005. Ce rapport constituera une étape importante dans la définition des suites qu'il conviendra d'apporter. Ainsi, à ce jour, aucun projet de loi concernant les conséquences de ces essais n'a encore été envisagé.

Données clés

Auteur : M. André Vallini

 $\textbf{Circonscription:} \ ls\`{e}re \ (9^e \ circonscription) - Socialiste$

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 53750

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 décembre 2004, page 10184 **Réponse publiée le :** 25 janvier 2005, page 867